

## ANNEXES À LA DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT : PLAN DESCRIPTIF ET SCHÉMA DES ÉCOULEMENTS DES EAUX

Dernière révision du document : Janvier 2023

### EXEMPLE DE PLAN DESCRIPTIF ET DE SCHÉMA DES ÉCOULEMENTS DES EAUX EN ENTREPRISE

Dans le cadre d'une demande de permis d'environnement, il est obligatoire d'annexer un plan descriptif de l'entreprise ainsi qu'un schéma des écoulements des eaux, sans quoi le dossier sera considéré comme incomplet et irrecevable.

Le **plan descriptif** doit être dressé à l'échelle la mieux adaptée, en indiquant l'emplacement des locaux, des ateliers, des dépôts, des appareils, des cheminées, des prises d'eau souterraines et sur lequel sont reproduites les limites parcellaires.

Sur le plan descriptif, les parcelles cadastrales doivent être reproduites et numérotées de P<sub>1</sub> à P<sub>N</sub> où "N" représente le nombre des parcelles concernées par l'implantation de l'établissement. Les bâtiments doivent également être numérotés de B<sub>1</sub> à B<sub>N</sub> où "N" représente le nombre de bâtiments concernés par l'établissement.

Pour chaque point de rejet d'eaux usées comprenant un mélange de plusieurs types d'eaux, un **schéma des écoulements des eaux** doit être réalisé. Celui-ci doit comprendre les différents déversements, le sens des différents flux et le lieu du rejet. Il est pertinent d'indiquer différentes installations liées aux eaux (séparateurs d'hydrocarbures, citerne, fosse septique...).

**Les plans de l'établissement peuvent être réalisés par le demandeur tant qu'ils sont réalisés à l'échelle et que les différents renseignements/références demandés (P<sub>N</sub>, B<sub>N</sub>, I<sub>N</sub>, DS<sub>N</sub>, DD<sub>N</sub>, RE<sub>N</sub>, DEV<sub>N</sub>) sont bien mentionnés.**

Les plans et schémas repris ci-après sont totalement fictifs et non exhaustifs, ils servent uniquement à illustrer l'exemple de demande de permis d'environnement figurant sur le site internet [www.environnement-entreprise.be](http://www.environnement-entreprise.be)

Document réalisé par :

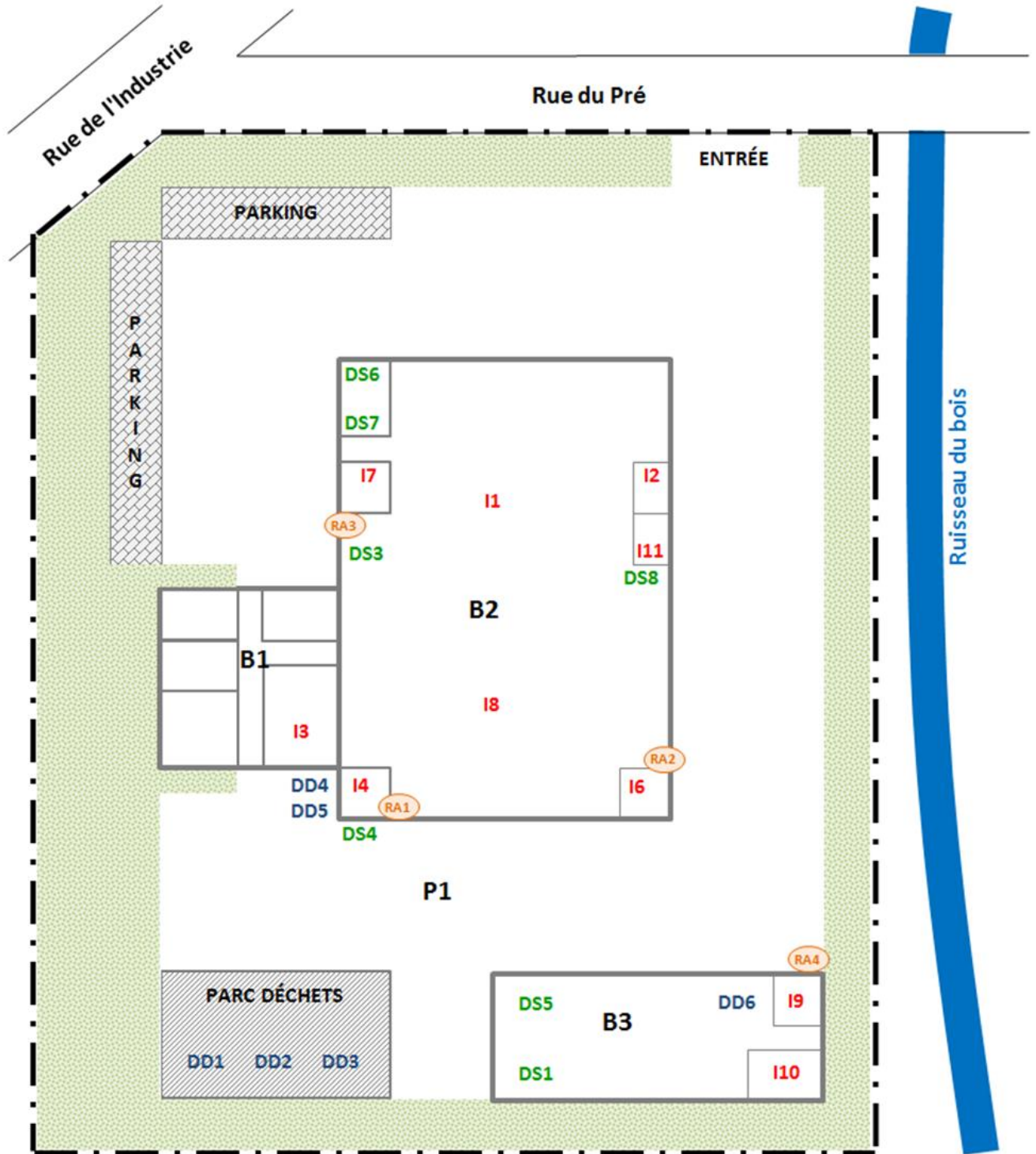


**Union Wallonne des Entreprises**  
Rue de Rodeuhaie 1 - B-1348 LOUVAIN-LA-NEUVE  
Tél : 010/47.19.43  
[environnement@uwe.be](mailto:environnement@uwe.be)  
[www.environnement-entreprise.be](http://www.environnement-entreprise.be)

Avec le soutien de :

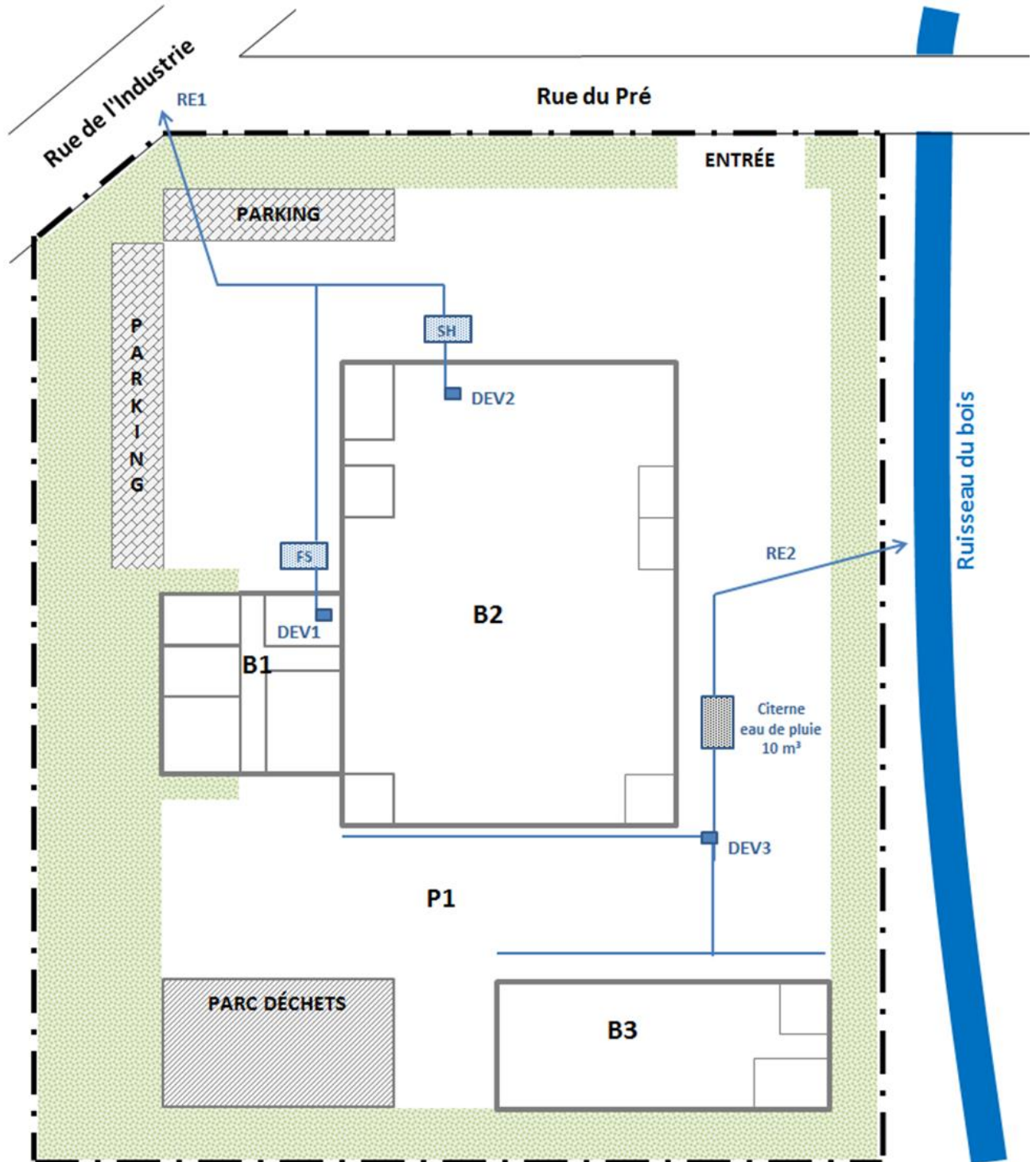


## Plan descriptif



Légende			NORD 1/300 MENUISERIE DUBOIS Rue du Pré 1 5000 NAMUR
B1 = Bâtiment administratif B2 = Hall de production B3 = Hall de stockage DD1 = Déchets de classe 2 DD2 = Déchets dangereux DD3 = Huiles usagées DD4 = Papier/Carton DD5 = PMC DD6 = Chutes de bois (valorisation sur site)	DS1 = Produits finis DS3 = Solvants DS4 = Citerne à mazout DS5 = Bois (matières premières) DS6 = Peintures DS7 = Colles DS8 = Cuve air comprimé	I1 = Ligne de production des charpentes I2 = Cabine haute-tension I3 = Climatisation I4 = Chaudière (mazout) I6 = Récupération poussières et sciures I7 = Cabine peinture I8 = Sciage et rabotage du bois I9 = Chaudière (chutes de bois) I10 = Broyage bois I11 = Compresseur	

## Schéma d'écoulement des eaux



### Légende

FS = Fosse septique

SH = Séparateur hydrocarbures

DEV1 = déversement eaux usées domestiques

DEV2 = déversement eaux usées industrielles

DEV3 = déversement eaux pluviales

RE1 = Rejet à l'égout public (relié à une station d'épuration publique)

RE2 = Rejet en eau de surface



NORD



1/300

**MENUISERIE  
DUBOIS**  
Rue du Pré 1  
5000 NAMUR